

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018**  
**DELIBERATION N° 31**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

**Absentes :**

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Arcouet,*

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** - Participation financière à la rénovation du chemin d'Ilse de la Carrière situé sur la commune de Villefranque – Convention de financière avec la commune de Villefranque.

La Plaine d'Ansot marque la limite sud du territoire bayonnais en rive droite de la Nive. De par cette situation géographique, l'unique desserte « véhicule lourds » du site passe par le chemin de l'Isle de la Carrière situé en intégralité sur la commune de Villefranque. Ce chemin conduit également à trois habitations de cette commune.

Au cours de cette dernière décennie, les divers chantiers de restauration des bâtiments de la Maison des barthes, du Muséum d'histoire naturelle, et de la digue ont contribué à la dégradation de la voie d'accès, qu'il est nécessaire aujourd'hui de restaurer.

Les travaux suivants nécessitent ainsi d'être réalisés :

- l'installation du chantier avec :
  - o L'amené et repli de matériels
  - o La mise en place d'une signalisation
- la préparation avec :
  - o Le nettoyage général du support de chaussée
  - o Le sciage et découpage des ancrages
  - o Le reprofilage
  - o Le curage des fossés
- la pose du revêtement.

Le chantier se déroulera au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Villefranque. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 85 000 € HT.

Compte tenu de ce qui précède et du fait que la dégradation du chemin est liée aux travaux réalisés sur la Plaine d'Ansot de Bayonne, il est nécessaire que la Ville apporte son soutien financier, à hauteur de 50 % maximum soit 42 500 €, à la commune de Villefranque pour la rénovation dudit chemin.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'approuver :

- la participation financière de la Ville de Bayonne à la commune de Villefranque, à hauteur de 42 500 € maximum ;
- les termes de la convention financière ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à son exécution.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne